

DESTINATAIRE : Le personnel du Directeur des poursuites criminelles et pénales

DATE : Le 23 septembre 2015

OBJET : Révision de la structure administrative du Directeur des poursuites criminelles et pénales

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) annonce la révision de sa structure administrative. Cette décision est le fruit d'une profonde réflexion entamée il y a plusieurs mois à la recherche d'une meilleure efficacité et d'une plus grande cohérence dans l'organisation du travail, le tout dans un contexte budgétaire désormais restreint.

Certains constats nous sont vite devenus apparents. Au siège social à Québec, le Bureau des relations publiques et de l'information (BRPI), le Bureau des affaires extérieures (BAE) et le Bureau du recrutement et de la formation (BREF), contrairement aux prévisions faites en 2012, sont restés partiellement dotés et la situation actuelle ne permet pas de prévoir l'ajout de ressources à court ou à moyen terme. Cette situation entrave le développement de leur mission et nécessite que leurs mandats soient orientés vers d'autres bureaux afin de maximiser l'utilisation des ressources en place. Ainsi, tous les mandats de ces bureaux sont transférés soit au Bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales, au Bureau du service juridique ou à la Direction générale de l'administration selon la nature des activités.

En conséquence, le BRPI, comme annoncé le 11 septembre dernier, le BREF et le BAE sont abolis et le transfert des activités s'actualisera au cours des prochaines semaines.

De plus, le DPCP entend revoir sa façon de traiter les dossiers touchant la criminalité organisée dans un contexte où, encore une fois, l'ajout de ressources additionnelles ne peut être envisagé. Ainsi, un nouveau bureau est créé à Montréal par l'unification du Bureau de lutte au crime organisé (BLACO), du Bureau de lutte aux produits de la criminalité (BLPC) et du Bureau de lutte à la corruption et à la malversation (BLCM).

Le nom que portera ce bureau reste à être déterminé. Sa mission principale sera de traiter les dossiers touchant la très grande criminalité organisée. L'objectif poursuivi est de réunir le personnel au sein d'un même lieu ce qui permettra de créer des équipes multidisciplinaires plutôt que de regrouper les personnes par spécialité. Le résultat souhaité est une synergie et une polyvalence des équipes, l'amélioration de l'offre de services aux partenaires, une meilleure cohérence dans les interventions, un gain de productivité des équipes de techniciens en droit, une plus grande agilité afin

de répondre à la hausse ou à la baisse de certains types de criminalité et, enfin, un meilleur partage de l'expertise au sein du bureau.

À Québec, les points de service du BLACO, du BLCM et du BLPC, à l'exception de la gestion des biens, seront fermés et toutes leurs activités seront graduellement transférées au bureau de Québec.

Dans cette perspective, partout au Québec, plusieurs dossiers touchant la criminalité organisée de moins grande envergure seront désormais traités au sein même des différents bureaux régionaux, comme c'est d'ailleurs parfois le cas actuellement.

En raison de ces changements, plusieurs postes de procureurs en chef et certains de procureurs en chef adjoints seront abolis. Ces personnes ont déjà été rencontrées et informées des changements. Plusieurs personnes occupant des postes réguliers dans les bureaux abolis ou fermés devront être réaffectées dans d'autres bureaux ce qui aura pour conséquence de mettre fin à certains emplois occasionnels. Ces derniers seront informés dans les meilleurs délais.

Le nouveau bureau unifié aura à sa tête un procureur en chef qui n'a pas encore été identifié. Le poste sera affiché dès le 25 septembre. Le directeur adjoint, M<sup>e</sup> Alexandre Dalmau, dirigera la mise en œuvre du nouveau bureau à Montréal et assurera la transition des activités jusqu'à ce que le procureur en chef soit nommé. Il sera secondé par les procureurs en chef adjoints déjà en place ainsi que par les procureurs en chef des bureaux régionaux appelés à accueillir certaines personnes qui feront l'objet d'un transfert.

J'assurerai, accompagnée de M<sup>me</sup> Marie-Élisabeth O'Neill, adjointe de direction au Bureau du directeur, la transition en ce qui concerne les changements dans la région de Québec.

Je suis consciente des effets qu'une telle réorganisation peut avoir sur les personnes concernées par le changement et parfois sur les personnes qui les entourent. Soyez assurés que toutes les mesures possibles seront prises pour faciliter le changement et amoindrir les impacts. Au cours des prochains jours et des prochaines semaines, tous les employés touchés par ces décisions seront rencontrés individuellement afin de discuter de leurs préoccupations et de leurs besoins et ainsi pouvoir, si possible, les concilier avec le changement.

Nous sommes par ailleurs convaincus que cette restructuration sera bénéfique à moyen et long terme puisqu'elle permettra de mieux gérer les activités de poursuites par une meilleure distribution et concentration des ressources dans des équipes désormais capables d'assurer l'entièreté des mandats et en mesure de s'adapter à l'évolution de la criminalité.

Je comprends les inquiétudes et les incertitudes liées à de tels changements. Je sollicite votre précieuse collaboration, essentielle à la réussite de cette restructuration.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

La directrice,

*(Original signé)*

Annick Murphy, A.d. E.

c. c. M<sup>e</sup> Esthel Gravel, présidente de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales  
M<sup>e</sup> Martin Côté, président de l'Association des procureurs en chef du Québec  
Représentants syndicaux  
M. Denis Germain, directeur général de l'administration  
M<sup>me</sup> Sylvie Boudreault, directrice des ressources humaines par intérim  
M. Dominic Jargaille, directeur des ressources financières et matérielles